

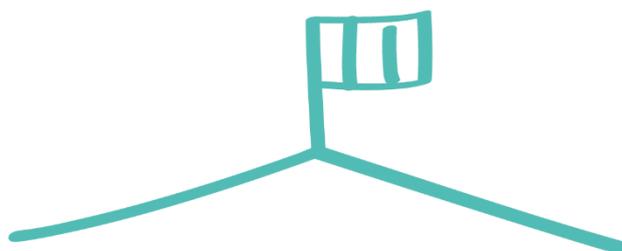


MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CONSEIL NATIONAL  
DE LA REFONDATION



# Notre école, faisons-la ensemble



Guide à destination des écoles,  
des collèges et des lycées

## Sommaire

### Table des matières

Introduction.....	3
Une concertation sur quoi ? Des discussions au cœur des territoires pour faire émerger l'école du futur .....	4
Une méthode nouvelle qui associe l'ensemble des parties prenantes .....	4
Une démarche fondée sur les besoins des élèves de mon école ou de mon établissement.....	5
Trois dimensions d'un même service public : excellence, égalité et bien-être .....	6
Une concertation pour quoi ? Plusieurs étapes possibles au service de la réussite des élèves .....	7
1 <sup>ère</sup> étape : la concertation initiale .....	7
2 <sup>ème</sup> étape : l'élaboration d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'école ou d'établissement au service de la réussite des élèves.....	7
3 <sup>ème</sup> étape : le soutien financier du fonds d'innovation pédagogique .....	7
Comment échanger pour faire l'École ensemble ? Propositions de méthodes et d'outils .....	9
Quel temps et quels moyens pour organiser la concertation ? .....	9
Accessibilité .....	10
Propositions méthodologiques .....	10
Annexes .....	18
Des pistes d'actions pédagogiques pour associer les élèves .....	18
Des propositions d'animation des échanges .....	18
Des propositions de supports d'information .....	18

# Introduction

Copyright : Philippe Devernay/MENJ



L'école est garante du contrat social républicain, c'est par elle que celui-ci peut tenir ses plus hautes promesses : permettre à chaque jeune de développer toutes ses capacités, c'est lui permettre de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs que ses concitoyens, et conscient d'une destinée partagée. Constituant le service public national au maillage territorial le plus fin, accueillant chaque jour 20 % de la population française dans ses murs, l'école rend vivante chaque jour notre démocratie et assure son avenir. Elle est ainsi, à la fois

comme lieu d'apprentissage et comme lieu de vie, le cœur battant de notre société et « l'atelier » où s'édifient la citoyenneté et la société de demain.

Si la crise sanitaire a parfois fragilisé les relations sociales, elle a aussi démontré à la fois l'irréductible nécessité de l'école et sa capacité de résilience, grâce à la mobilisation de tous ses personnels. Dans le cadre des travaux du Conseil national de la refondation et de la démarche nouvelle de concertation qu'il porte, il est donc indispensable de permettre à l'ensemble de notre société de se réapproprier ce « bien commun » qu'est l'école et de faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités.

Tels sont les objectifs des concertations locales qui se tiendront à partir du mois d'octobre, dont le Président de la République, la Première ministre et moi-même avons conçu l'initiative. Elles ont pour perspective la liberté d'innovation des équipes, que nous voulons plus grande afin de créer dans chaque territoire, par l'association de toutes les parties prenantes, une dynamique collective autour de l'école. Réunir les regards et les jugements de tous ceux qui fréquentent les établissements afin de mieux définir leur projet pédagogique, d'améliorer l'équité du service public d'éducation, et de contribuer à un climat scolaire plus épanouissant : tel est l'objet de ces concertations qui sont ouvertes aux personnels, aux familles, aux élèves ainsi qu'aux partenaires des établissements. Elles s'ouvrent comme un temps consacré, un cadre et une méthode afin de « faire notre école ensemble ».

**Pap Ndiaye**

Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse

# Une concertation sur quoi ? Des discussions au cœur des territoires pour faire émerger l'école du futur

## Une méthode nouvelle qui associe l'ensemble des parties prenantes

Dans son discours sur l'éducation nationale du 25 août 2022, le Président de la République a posé les principes novateurs de la concertation qui est proposée :

- Il ne s'agit pas d'un nouveau « grand débat » sur l'École, ses principes ou son avenir : il s'agit d'un travail commun et local destiné à permettre à chaque école ou établissement de dégager des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves ;
- Cette concertation est fondée sur le volontariat des équipes éducatives ;
- Elle n'est pas enfermée dans le temps : si elle a vocation à commencer à partir du mois d'octobre, les équipes pourront, à tout moment, choisir de s'inscrire dans cette démarche si elles le souhaitent ;
- Cette démarche est fondée sur la confiance accordée aux acteurs de terrain : il n'y a ni cadre a priori ni « figure de style » imposée ;
- Le droit à l'erreur est constitutif de la démarche : il faut accepter que certaines expérimentations ne prospéreront pas dans leur forme initiale. Mais elles auront permis aux équipes d'avancer collectivement au service de la réussite des élèves ;
- Cette concertation peut se traduire par la réalisation ou l'adaptation d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'école ou d'établissement, au plus près des besoins des élèves, dont l'ambition pourra être soutenue par la mobilisation d'un fonds d'innovation pédagogique d'au moins 500 millions d'euros.

La démarche pour « faire notre école ensemble » s'adresse à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, sous la responsabilité du directeur d'école, du principal ou du proviseur et se traduit par l'organisation de temps d'échanges ouverts sur la vie et le fonctionnement de leur école, collège ou lycée.

En pratique, le directeur d'école ou le chef d'établissement fixe les modalités de ces échanges et veille à associer tous les personnels, les collectivités territoriales, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, selon des modalités adaptées à leur âge et à leur classe. Il n'en porte pas nécessairement l'animation, qu'il peut confier à d'autres membres de la communauté éducative. Au-delà, la concertation a vocation à être ouverte aux autres partenaires de l'école ou de l'établissement : associations partenaires, notamment pour le continuum temps scolaire/temps périscolaire, mais aussi représentants de la sphère économique, notamment pour les questions relatives à l'orientation des élèves ou encore à leur formation professionnelle. L'association des

acteurs du tissu économique local est particulièrement importante pour les collèges, dans la perspective de l'accompagnement à l'orientation, ainsi que pour les lycées professionnels.

L'objet du présent guide n'est donc pas de fixer le cadre national de concertations dont l'objet, le périmètre et les modalités seront arrêtés au niveau de chaque école ou établissement, mais de proposer des outils d'aide à la réflexion et à l'animation des échanges pour les équipes qui le souhaiteraient.

## Une démarche fondée sur les besoins des élèves de mon école ou de mon établissement

L'éducation nationale est un service public national, dont les éléments fondamentaux ne peuvent qu'être communs à toutes les écoles et tous les établissements de France. Mais cette universalité de notre service public ne doit pas ignorer les besoins spécifiques de chacune des quelques 55 000 entités qui le composent. Faire notre école ensemble, ce n'est pas discuter sur une vision théorique de l'École, c'est travailler ensemble, au plus près du terrain, sans injonction ni cadre administratif préétabli, à identifier les besoins, les richesses, les difficultés et les leviers de chacun de nos écoles et établissements et à partager un projet pour améliorer la réussite des élèves et le travail des équipes.

C'est pourquoi l'organisation des échanges doit intervenir à une échelle strictement locale (école/établissement), qui peut néanmoins être étendue au réseau ou au bassin de formation lorsque la situation locale le justifie.

Ce que c'est	Ce que ce n'est pas
Une démarche volontaire, collective et facultative	Une concertation obligatoire à la demande des autorités académiques ou nationales
Une concertation locale dont l'échelle est l'école ou l'établissement	Un grand débat sur l'avenir de l'École
Une démarche progressive dont chaque étape repose sur le volontariat des équipes	Un cadre unique et prescriptif
Une concertation susceptible de déboucher sur un projet pédagogique susceptible de nourrir le projet d'école ou d'établissement, le cas échéant avec un soutien financier	Une discussion sans suite concrète pour les élèves
Une concertation centrée sur les besoins et la réussite des élèves, associant tous les membres de la communauté éducative et partenaires de l'école	Une discussion tous azimuts

## Trois dimensions d'un même service public : excellence, égalité et bien-être

Parce qu'il s'agit de permettre à chaque communauté éducative de s'emparer des questions propres à son école ou établissement, le périmètre des discussions sera arrêté au niveau local. Des ressources, susceptibles de servir de points d'appui en fonction du contexte, des enjeux et des caractéristiques de chaque établissement, sont proposées en annexe du présent guide.

Le périmètre des échanges sera laissé au libre choix des acteurs locaux sur tout ou partie des trois dimensions fondatrices de la politique éducative :

- la réussite de tous les élèves : permettre à chaque enfant de déployer ses pleines potentialités est au cœur des missions de l'École. L'élévation du niveau de tous les élèves est donc une priorité et peut reposer sur différents leviers (savoirs fondamentaux, évaluations nationales, place des devoirs, personnalisation du suivi pédagogique, temps de l'enfant ou de l'adolescent, apprentissage des langues, liaison école/collège...);
- la réduction des inégalités (continuum entre les différents temps de l'enfant et activités proposées, mixité sociale et scolaire, ouverture culturelle, aide à l'orientation, égalité filles-garçons...): s'engager pour l'égalité et la mixité à l'École conduit à lutter contre les formes d'assignation sociale et territoriale, en assurant le même niveau d'exigence et de bien-être à tous les élèves et en donnant les moyens de mieux accompagner ceux qui en ont le plus besoin ;
- le bien-être (santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences, transition écologique, inclusion de tous les élèves, relation avec les parents...): pour que chaque élève se sente accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites, il est important qu'il soit préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination, de violence et de harcèlement. L'École est un lieu fondé sur le respect réciproque de tous les acteurs : élèves, parents, ensemble des personnels.

Ces thématiques pourront être explorées selon différents angles : temps de l'élève, temps des personnels, espaces, actions complémentaires de l'enseignement, vie culturelle, activité physique ou sportive, recours ou non à des acteurs extérieurs, et toute autre dimension utile que les échanges feront apparaître.

# Une concertation pour quoi ?

## Plusieurs étapes possibles au service de la réussite des élèves

L'ensemble de la démarche se compose de trois étapes. **Chacune de ces étapes est facultative et réalisée sur la seule base du volontariat des équipes.** Elle repose non seulement sur la liberté pédagogique des professeurs, mais aussi sur la « liberté pédagogique collective » de l'école ou de l'établissement.

La concertation initiale comme les étapes ultérieures peuvent commencer dès le début du mois d'octobre, mais ne sont pas soumises à une date limite. Elles peuvent ainsi intervenir à tout moment de l'année scolaire.

### 1<sup>ère</sup> étape : la concertation initiale

Pour les écoles et établissements volontaires, sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, les discussions associent l'ensemble des personnels, familles, élèves et partenaires qui le souhaitent. Cette discussion permet de partager la situation de l'école, ses caractéristiques, ses succès et ses objectifs. Elle permet de faire émerger des idées d'évolution ou de transformation. Les partenaires de l'école, notamment les collectivités territoriales et les parents d'élèves, peuvent proposer aux équipes pédagogiques cette phase de concertation.

### 2<sup>ème</sup> étape : l'élaboration d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'école ou d'établissement au service de la réussite des élèves

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir le projet d'école ou d'établissement. Ce projet, pluriannuel, ne répond pas à un cahier des charges préétabli mais fixe, sur tout ou partie des trois dimensions fondamentales (excellence, égalité, bien-être), les priorités de la communauté éducative et le plan d'action permettant de les réaliser. Les parties prenantes de l'école ou de l'établissement scolaire peuvent s'ils le souhaitent être associés à cette deuxième étape ainsi qu'à l'étape suivante.

### 3<sup>ème</sup> étape : le soutien financier du fonds d'innovation pédagogique

Les écoles et établissements qui le souhaitent, et dont le projet pédagogique nécessite un soutien financier, bénéficient d'un accompagnement de la part des autorités académiques et de crédits du fonds d'innovation pédagogique doté de 500 millions d'euros.

Les projets bénéficiant d'un soutien financier peuvent être très divers, dès lors qu'ils visent à améliorer la réussite des élèves. Ils peuvent se rapporter à tout ou partie des trois dimensions fondatrices de la politique éducative (excellence, égalité des chances et bien-être).

Les projets doivent intervenir à une échelle strictement locale (école/établissement), qui peut néanmoins être étendue au réseau ou au bassin de formation lorsque la situation locale le justifie. Les fonds attribués au titre du fonds d'innovation pédagogique s'inscrivent dans une logique complémentaire aux investissements effectués par les collectivités territoriales ou d'autres fonds susceptibles d'être mobilisés. Ils peuvent notamment permettre de financer des matériels ou activités pédagogiques ainsi que des intervenants extérieurs.

Dans chaque académie, une équipe d'appui est constituée pour apporter aux directeurs d'école et chefs d'établissement qui le demandent un appui technique pour le suivi de ces projets en lien avec les différents services de l'État et des collectivités territoriales concernés.

Les projets pédagogiques présentés par les directeurs d'école ou chefs d'établissement sont adressés aux autorités académiques. Le soutien du fonds d'innovation pédagogique peut être sollicité à tout moment, l'élaboration des projets n'étant pas contrainte par un calendrier, et peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature du projet.

Une commission d'examen, présidée par le recteur et composée d'au moins trois membres nommés par lui, se réunit pour examiner les projets au fur et à mesure de leur présentation, afin d'attribuer les fonds dans des délais resserrés. Elle décide du soutien financier accordé ou propose un accompagnement renforcé afin de permettre au projet de disposer ultérieurement du soutien nécessaire.

Les directeurs d'école et chefs d'établissement, avec le concours des inspections territoriales, transmettent aux autorités académiques les idées-forces ressortant des concertations menées, des pratiques qui leur semblent mériter d'être partagées et devoir être étendues au niveau national, ainsi que les freins et blocages que les discussions ont fait apparaître. Les équipes nationale et académiques d'appui partagent les freins et blocages ainsi identifiés afin d'y apporter une réponse rapide et permettre aux équipes de mener à bien leurs projets. Une synthèse des concertations sera établie au niveau national dans le cadre du Conseil national de la refondation pour alimenter les réflexions sur les évolutions du système éducatif.

# Comment échanger pour faire l'École ensemble ? Propositions de méthodes et d'outils

La méthode et le contenu des discussions n'ont pas vocation à être fixés au niveau national. Chaque directeur ou chef d'établissement, en lien avec son équipe et les acteurs de la communauté éducative, décide des modalités de discussion et de leur calendrier.

Afin d'apporter un appui méthodologique aux directeurs et chefs d'établissements comme aux participants aux échanges, ce guide propose divers méthodes et outils d'animation afin de faciliter les discussions.

Les directeurs et chefs d'établissements peuvent également s'appuyer sur le concours des équipes académiques d'appui à l'organisation des discussions et faire appel aux personnels des ateliers de Réseau Canopé. Les inspecteurs de l'éducation nationale, ainsi que les inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux, peuvent également à la demande des équipes pédagogiques apporter leur appui.

## Quel temps et quels moyens pour organiser la concertation ?

Les concertations locales nécessitent du temps : du temps pour réfléchir ; du temps pour se rencontrer, échanger, discuter ; du temps pour construire, le cas échéant, un projet pédagogique susceptible de nourrir le projet d'école ou d'établissement.

Pour cela, les équipes éducatives se verront octroyer :

- Dans le premier degré, 12 heures imputées sur les 108 heures (hors temps de formation) ;
- Dans le second degré, deux journées banalisées.

L'ensemble de ces heures pourra faire l'objet, sur décision du directeur d'école ou du chef d'établissement, d'un fractionnement.

Un accompagnement académique (outils, formation) sera proposé aux équipes à chaque étape du processus (animation des discussions, réalisation des projets, mise en œuvre). Des équipes académiques seront constituées et formées à cette fin.

## Accessibilité

Quelles que soient les modalités de concertation retenues, il convient de veiller à l'accessibilité la plus complète possible du processus de consultation et d'échanges, pour que chacun, quels que soient ses éventuels handicaps pour accéder à l'information et à l'expression, puisse pleinement participer sans contrainte.

## Propositions méthodologiques

### **Temps 1. Connaître et partager le contexte de l'école ou de l'établissement (directeur ou chef d'établissement)**

La première étape consiste à identifier les principales caractéristiques de l'école ou de l'établissement (nombre de personnels, d'élèves, de classes, évolution des effectifs, données sociales, spécificités pédagogiques (options, formations spécifiques en lycée professionnel, projets ou engagements particuliers, etc.) et à le situer par rapport :

- à l'état d'avancement du projet d'école ou d'établissement (en cours de réécriture, échoué, en cours de déploiement) en précisant les actions éducatives et projets actuellement mis en œuvre en matière d'excellence, d'égalité et de bien-être ;
- aux travaux et remontées des instances de l'école ou de l'établissement en 2021-2022 (conseil d'école, conseil d'administration, conseil pédagogique, CVC/CVL, etc.) ;
- au protocole d'évaluation du Conseil d'évaluation de l'École ;
- en lycée d'enseignement général et technologique, au projet d'évaluation ;
- à son inscription dans un réseau local (cité éducative, territoire éducatif rural, territoire numérique éducatif, etc.).

#### **Au lycée général et technologique, quelle articulation avec le projet d'évaluation ?**

La réflexion menée dans le cadre de la concertation n'a pas vocation à se substituer aux travaux relatifs à la mise à jour du projet d'évaluation élaboré par l'établissement en 2021-2022. Toutefois, les discussions peuvent fournir l'occasion de réinterroger partiellement le projet d'évaluation et/ou les modalités de son élaboration et de sa diffusion, après une année de mise en œuvre. Par exemple, le débat, qui prévoit d'associer l'ensemble de la communauté éducative (personnels, élèves, parents d'élèves, partenaires de l'établissement), pourra utilement permettre d'établir un bilan partagé de la première année de mise en œuvre du projet d'évaluation. Les modalités de diffusion de ce projet auprès des élèves et des familles peuvent également être revues dans le cadre de la concertation.

## Quelle articulation possible avec l'évaluation des écoles et des établissements engagée depuis septembre 2020 ?

Trois situations sont possibles :

- **Écoles et établissements dont l'évaluation a eu lieu ces deux dernières années** : la concertation peut être l'occasion de s'appuyer sur les principaux résultats de l'évaluation, de présenter les actions réalisées et d'en dresser un premier bilan afin, éventuellement, de les ajuster ou d'en faire émerger des nouvelles, au sein par exemple d'un projet pédagogique spécifique ;
- **Écoles et établissements dont l'évaluation est programmée au titre de l'année 2022-2023** : la concertation peut nourrir l'auto-évaluation ;
- **Écoles et établissements n'ayant pas été évalués ces deux dernières années** : la concertation est une opportunité pour nourrir un futur processus d'évaluation.

Un exemple de portrait d'école et un exemple de portrait d'établissement synthétisant ces éléments et constituant un premier support de communication avec les familles et l'ensemble des équipes vous sont présentés ci-après.

Des fiches portraits personnalisables sont disponibles sur Éduscol pour les écoles et les établissements.

# Le portrait de notre école



## Notre école aujourd'hui, c'est :

[nombre de personnels, de classes, d'élèves,  
évolution sur les dix dernières années...]



## Notre projet, c'est :

[dans les grandes lignes : inscrit, le cas  
échéant, dans tel réseau local...]  
[actuellement, il est échu / en fin d'exercice /  
en cours d'élaboration]



## Nos principales spécificités pédagogiques sont :

[classes CHA, parcours bilingues / immersifs,  
dispositifs inclusifs...]



## Nos principaux projets avec des partenaires sont :

[éducation au développement durable,  
éducation artistique et culturelle, éducation  
au droit...]



## Nos principaux résultats aux évaluations rapportés aux évaluations nationales sont :

[résultats des évaluations CP/CE1]



## Les principaux résultats de nos anciens CM2 aux évaluations de 6<sup>e</sup> sont :

[résultats des évaluations des anciens CM2]



## Nos principaux dispositifs éducatifs en vue de réduire les inégalités sont :

[OEPRE, café des parents, dispositif des  
petits déjeuners...]



## Nos principales actions en matière de bien-être sont :

[activité physique quotidienne, promotion de la  
santé, lutte contre le harcèlement, lutte contre  
l'insécurité, promotion des valeurs de la République,  
actions en faveur d'un climat scolaire serein...]

# Le portrait de notre établissement



## Notre établissement aujourd'hui, c'est :

[nombre de personnels, de classes, d'élèves,  
évolution sur les dix dernières années...]



## Notre projet, c'est :

[dans les grandes lignes : inscrit, le cas  
échéant, dans tel réseau local...]

[actuellement, il est échu / en fin d'exercice /  
en cours d'élaboration]



## Nos principales spécificités pédagogiques sont :

[options, sections spécifiques (internationales,  
d'excellence sportive...), spécificités  
des formations en voie professionnelle,  
de certaines spécialités en LGT...]



## Nos principaux projets avec des partenaires sont :

[éducation au développement durable,  
éducation artistique et culturelle, éducation  
au droit, éducation financière, éloquence,  
partenariats avec des entreprises...]



## Nos principaux résultats aux évaluations rapportés aux évaluations nationales sont :

[résultats des évaluations 6<sup>e</sup> ou 2<sup>de</sup>]



## Nos principaux dispositifs éducatifs en vue de réduire les inégalités sont :

[internats d'excellence, mixité sociale,  
cordées de la réussite, mentorat...]



## Nos principales actions en matière de bien-être sont :

[activité physique et sportive, prévention  
des addictions, lutte contre le harcèlement,  
lutte contre l'insécurité, promotion des valeurs  
de la République...]

## **Temps 2. Déterminer et partager les modalités de concertation (communauté éducative en lien avec les parties prenantes)**

Quelles que soient les modalités de concertation retenues, il est recommandé qu'elles fassent elles-mêmes l'objet d'échanges avec les principales parties prenantes (personnels, parents, collectivités territoriales) et qu'elles soient présentées en conseil d'école ou en conseil d'administration.

Les modalités de concertation peuvent également faire l'objet d'une communication interne au sein des classes et externe aux familles et partenaires.

Il apparaît ainsi souhaitable d'identifier :

- les objectifs et modalités de discussion (ateliers, etc.) ;
- un premier calendrier prévisionnel des discussions associant l'ensemble des acteurs, sans nécessairement borner celui-ci compte tenu de la dynamique propre de la démarche ;
- les modalités d'association des élèves (à titre indicatif, des outils sont mis à disposition des équipes pédagogiques sur Éduscol).

Chaque étape (concertation, projet, accompagnement) étant facultative, il n'est pas nécessaire pour une école ou un établissement de s'engager immédiatement sur tout ou partie d'entre elles. C'est la concertation qui permettra, le cas échéant, de franchir chacune des étapes suivantes.

Si, en fonction des modalités de concertation et au-delà des temps banalisés, un temps de concertation complémentaire nécessite d'éventuels besoins de remplacement, le calendrier est transmis aux autorités académiques. Parties prenantes de la vie des écoles et établissements, les collectivités territoriales sont également informées et, le cas échéant, sollicitées pour soutenir l'organisation des discussions.

Enfin, le chef d'établissement peut utilement mobiliser une équipe projet parmi les personnels volontaires de la communauté éducative qui pourront notamment participer à l'animation des travaux.

## **Temps 3. Identifier les principaux thèmes de la concertation (communauté éducative)**

La communauté éducative peut s'accorder sur un programme de travail constitué de questionnements s'inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement et des pistes d'actions répondant aux trois enjeux d'excellence, d'égalité et de bien-être.

Le programme de travail est élaboré sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement avec l'ensemble de la communauté éducative (équipe pédagogique et éducative, personnels de direction, agents territoriaux, personnels sociaux et de santé, élèves, parents d'élèves, etc.) à l'occasion par exemple :

- d'une discussion restreinte avec les équipes éducatives et plus ouverte par l'affichage d'un tableau dédié dans la salle des professeurs et la mise à disposition d'une boîte à idées ;
- de temps dédiés au sein des classes (enseignement moral et civique, heure de vie de classe) et avec l'ensemble des élèves (conseil de citoyenneté organisé par les élus collégiens et lycéens) ;
- d'une mobilisation des parents d'élèves par le biais de la mise à disposition d'une boîte à idée au sein de l'établissement, par la diffusion d'une information à l'occasion des premières réunions ;
- d'un premier échange ouvert avec l'ensemble des parties prenantes de l'école.

Des pistes pour associer les élèves à la concertation seront proposées sur Éduscol à titre indicatif.

#### **Temps 4. Identifier les parties prenantes à la concertation et susciter leur envie de participer**

Les échanges associent l'ensemble des acteurs de l'École dans une acception large. Tous les personnels, les élèves, les collectivités territoriales, les parents d'élèves, mais aussi les partenaires associatifs, particulièrement engagés dans le continuum temps scolaire/périscolaire, et les représentants du tissu économique local sont conviés, chaque fois qu'il y en a. Le programme de travail est communiqué aux parties prenantes à la concertation.

Un exemple de flyer d'invitation est mis à disposition sur Éduscol

## Temps 5. Identifier les animateurs et choisir une méthode d'animation

Le directeur d'école ou le chef d'établissement peut s'appuyer sur les personnes de son choix pour choisir une méthode d'animation de la concertation et mener celle-ci. Selon la taille et la composition de l'école ou de l'établissement et en fonction du nombre de partenaires extérieurs conviés, de nombreuses modalités sont possibles. À titre indicatif, le tableau suivant identifie les forces, faiblesses et leviers de quelques modes de concertation cumulatifs :

Configurations possibles	Forces	Faiblesses	Leviers et ressources mobilisables
Ateliers participatifs La liste des participants est divisée en groupe de 10 personnes formant un atelier. Tous les ateliers ont lieu au même moment et travaillent sur le même programme suivant la même méthode d'animation.	Facilite le dialogue et la prise de parole de tous les participants.  Permet de proposer des méthodes d'animation plus innovantes.	Organisation plus complexe nécessitant la mobilisation de nombreux animateurs.  Cette organisation peut contraindre les participants extérieurs qui ne pourront pas se libérer en journée.	Banaliser une journée de cours.  S'appuyer sur la proposition d'atelier innovant présentée en annexe.  Établir en amont la composition des groupes en veillant à leur représentativité.  Prévoir une modalité de participation à distance et/ou en différé.
Discussion en plénière Une seule séance est organisée. Tous les participants sont réunis dans une même salle.	Organisation moins contraignante.  Planifier une date de réunion à cheval sur le temps scolaire et périscolaire qui permette aux participants extérieurs de se libérer plus facilement.	Difficultés à répartir la prise de parole en fonction de l'importance du nombre de personnes.  Difficulté à établir un consensus, faute de pouvoir donner suffisamment la parole.	Proposer une animation à plusieurs voix : directeur / chef d'établissement et animateurs.  Dans la mesure du possible, aménager la salle pour favoriser les échanges (formation circulaire, avec ou sans table).  Des exemples d'outils d'animation sont présentés en annexe.
Participations à distance et en différé Les questions sont communiquées à l'ensemble des parties prenantes qui formulent des idées communiquées par le biais d'une collecte matérielle ou numérique.	Organisation plus souple.	Organisation plus chronophage.  Les propositions ne sont pas débattues.	Fixer des dates précises d'ouverture et de fermeture d'apport des contributions.  Identifier des supports précis de participation : boîte à idées, participation en ligne via l'ENT, etc.

Ces trois configurations peuvent naturellement être adaptées à convenance :

- organisation mixte en ateliers et plénière ;
- intégration d'une participation asynchrone ;
- recours à des visioconférences synchrones et asynchrones via la diffusion de capsules vidéos en amont des discussions ;
- répartition des questions entre ateliers, afin que tous ne traitent pas de toutes les questions.

Il est recommandé d'identifier au moins deux personnes volontaires pour animer une discussion, quelle que soit la configuration choisie. Les animateurs ont une posture neutre afin de laisser les discussions prospérer. À ce titre, il est conseillé de leur proposer d'organiser un temps d'échanges dédié – de préférence après les discussions en plénière – pour qu'ils contribuent également aux propositions. Les animateurs peuvent être des personnels de l'établissement, des parents d'élèves ou des partenaires extérieurs. Au lycée, un élève peut également se porter volontaire pour co-animer un atelier avec un adulte.

Des conseils d'animation sous la forme de fiches pratiques sont disponibles en annexe.

## **Temps 6. Collecter les contributions, partager la synthèse et choisir les suites à donner**

Sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, l'équipe projet collecte l'ensemble des contributions issues de la concertation et en assure une synthèse destinée à être partagée avec l'ensemble des participants. Afin d'identifier les idées forces issues des concertations pouvant amener à une transformation du système éducatif, la synthèse est envoyée au rectorat de l'académie ou à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

### **Le fruit de nos échanges :**

- Où en sommes-nous ? Le portrait de notre établissement ;
- Où veut-on aller ? Quel est le fruit des concertations ?
- Qu'allons-nous mettre en place pour y parvenir ? De quoi aurions-nous besoin ?

En fonction de cette concertation, la communauté éducative peut ensuite décider d'élaborer ou adapter un projet pédagogique et, le cas échéant, demander un soutien du fonds d'innovation pédagogique.

# Annexes

L'ensemble de ces ressources est mis à disposition sur la [page dédiée](#) du site Éduscol.

## Des pistes d'actions pédagogiques pour associer les élèves

- [À l'école](#)
- [Au collège](#)
- [Au lycée](#)

## Des propositions d'animation des échanges

- Les ressources du réseau Canopé pour définir des problématiques [[guide](#) et [matrice](#)] avec la communauté éducative
- Les ressources du réseau Canopé pour animer des ateliers participatifs :
  - [Avec la communauté éducative](#)
  - [Avec les élèves et les enseignants](#)
  - [Avec les collectivités et les parents d'élèves](#)
- Le guide [Compilation de facilitation](#) conçu par le lab110
- La fiche « [Animer des rencontres](#) » de la Mallette des parents
- Le kit d'organisation et d'animation de l'atelier « [Un partenariat pour un gouvernement ouvert](#) » (PGO)

## Des propositions de supports d'information

- Modèle d'invitation
- Affiches (dont une affiche à personnaliser)
- Fiche Portrait de notre école / Portrait de notre établissement
- Un diaporama à personnaliser
- Visuels pour les sites internet ou ENT